

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190124-D\_24\_01\_2019\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2019

Affichage : 01/02/2019

**Délibération n°24-01-2019-003**

*1.1 Marchés publics*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 24 janvier 2019*

Date de convocation	18 janvier 2019
Date d'affichage	18 janvier 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	46
Votants	55 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 24 janvier à 20 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni dans les Halles Denis Béalet à La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN (représentant M. Jean-Paul DUBOIS), M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER (ayant reçu pouvoir de M. François ROULEAU), M. Alain COUTURIER, Mme Sophie DOLLON, M. Claude DROUET, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. André-Pierre GUITTET (ayant reçu pouvoir de M. Denis SCHOEFS), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Vincent JUIGNE (représentant M. Thierry RENVOIZE), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel LANDAIS (ayant reçu pouvoir de M. Michel DIVARET), M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. Michel ROUAUD, M. André ROULLIER, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jacky TACHEAU, M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

**Etaient excusés :** M. Michel DIVARET (ayant donné pouvoir à M. Michel LANDAIS), M. Jean-Paul DUBOIS (représenté par M. Pascal BOURGOIN), M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Thierry RENVOIZE (représenté par M. Vincent JUIGNE), M. François ROULEAU (ayant donné pouvoir à M. Dominique COUALLIER), M. Denis SCHOEFS (ayant donné pouvoir à M. André-Pierre GUITTET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN).

**Secrétaire de séance :** M. Jean THOREAU

**URBANISME : RETRAIT PARTIEL DE LA DÉLIBÉRATION  
N° 18-12-2018-004 PORTANT PROLONGATION DE DÉLAIS  
D'EXÉCUTION DE MARCHÉS PUBLICS  
EN MATIÈRE D'URBANISME – PLU CHERREAU**

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°18-12-2018-004 en date du 18 décembre 2018 relative à la prolongation de délais pour l'exécution de certains marchés publics,  
Vu le rapport du Président présenté par M. Michel LANDAIS, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire,  
Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** que le 18 décembre 2018, la Communauté de communes a prolongé certains délais d'exécution de marchés publics en matière d'urbanisme afin de permettre la terminaison des missions correspondantes et le paiement des honoraires des cabinets.

**PREND ACTE** que le délai d'exécution du marché public concernant la modification du PLU de Cherreau a été prolongé jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

**EST INFORME** que le Cabinet Auddicé a pu produire les factures de fin de mission et la Communauté de communes les a honorées.

**DECIDE** par conséquent, de modifier la délibération précitée en retirant les dispositions concernant la prolongation du délai d'exécution pour le marché public d'assistance technique dans le cadre de la modification du PLU de Cherreau.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 55  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 24 janvier 2019  
Pour extrait conforme  
Le 24 janvier 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU